

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150219-2015\_B102-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2015  
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B102**

**OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix**

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Grésaque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

**Excusé(e)s :**

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**05\_3\_05**

**BUREAU DU 19 FEVRIER 2015**

Rapporteur : Michel BOULAN

**Politique publique : Développement économique et emploi**

**Thématique : Emploi et formation**

**Objet : Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Les Bureaux Municipaux de l'Emploi sont des acteurs incontournables pour le déploiement de la compétence Insertion d'un public en difficulté sur le territoire communautaire. Dans le cadre de leur rôle d'accueil et de prescription des publics vers le dispositif PLIE, ces derniers mobilisent des moyens adaptés.

Aussi, la Communauté du Pays d'Aix s'engage auprès de ces différents acteurs locaux en leur apportant un soutien financier.

Cette délibération concerne le soutien à 10 Bureaux Municipaux pour l'Emploi pour un montant total de 49.300 €.

**Exposé des motifs :**

L'engagement de la Communauté du Pays d'Aix dans la lutte contre les exclusions, à travers le PLIE, nécessite une forte collaboration des acteurs locaux afin que les personnes ciblées par notre action puissent en bénéficier.

En effet, le travail de repérage des participants, mené à l'occasion de l'accueil et de l'orientation du public est essentiel. La qualité de la prescription est une condition de réussite pour atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre du PLIE.

Cela nécessite de donner des moyens de fonctionnement appropriés aux structures qui sont en capacité d'assurer cette fonction. Les Bureaux Municipaux de l'Emploi représentent une opportunité pour agir au plus près de nos populations et remplir efficacement ce rôle de prescripteur du PLIE.

Cette collaboration dans le cadre du PLIE implique donc :

- une participation active des agents aux réunions territoriales du dispositif,
- l'accueil et le travail en binôme avec les accompagnateurs à l'emploi de leur territoire pour diagnostiquer les difficultés des publics et l'opportunité d'une orientation, et accomplir leur travail de suivi, ainsi que des services directs pour les bénéficiaires dans leur recherche d'emploi.

Des informations collectives au bénéfice des agents des BME et des actions collectives de mise en relation directe avec des employeurs sont organisées avec le Service Public de l'Emploi. Ainsi, une nouvelle offre de service a-t-elle été développée à partir de ces structures de proximité, en complément du suivi réalisé par les accompagnateurs à l'emploi du PLIE.

A titre de participation aux frais de fonctionnement des BME, il vous est proposé d'apporter une aide forfaitaire de **2.000 € à chaque Bureau Municipal de l'Emploi**, hormis les BME suivants, dont l'aide sera majorée, en fonction des actions spécifiques développées par chacun :

- **10.000 € au BME de la Commune de Trets** pour le renforcement des actions visant à favoriser la recherche d'emploi des publics accueillis (ateliers CV, lettre de motivation, accompagnement individuel sur Internet, travail sur l'image de soi, phoning...) et l'optimisation des actions menées en faveur des actions d'insertion sociale et professionnelle pour le public demandeur d'emploi.
- **20.000 € au BME de la Commune de Pertuis**. La commune de Pertuis souhaite poursuivre ses efforts engagés dans le domaine de l'emploi, enclencher et développer une offre de travail sur la commune et enfin assurer un rôle stratégique notamment dans l'insertion professionnelle avec le développement de l'apprentissage et des formations courtes. En 2014, elle a décidé de mettre en place un Bureau Municipal de l'Emploi. Il vous est proposé d'apporter une aide de 20.000 € permettant de pérenniser ce service de proximité et de mettre en œuvre les actions suivantes :
  - La mise à disposition d'un poste informatique avec accès au site de Pôle Emploi.



### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 49.300 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne budgétaire 90-657341 (service 8), qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que ces subventions, quel qu'en soit le montant, feront l'objet d'un seul versement.

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Subvention de fonctionnement proposée en 2015</b>	<b>Abonnement « Pass'Avenir » et « Transférance »</b>	<b>Total subvention</b>
Cabriès	2.000		2.000
Coudoux	2.000		2.000
Fuveau	2.000		2.000
Le Puy-Sainte-Réparade	2.000		2.000
Le Tholonet	2.000		2.000
Meyrargues	2.000		2.000
Trets	10.000		10.000
Pertuis	20.000	1.100	21.100
Venelles	2.000	1.100	3.100
Ventabren	2.000	1.100	3.100
<b>TOTAL</b>	<b>46.000</b>	<b>3.300</b>	<b>49.300</b>

**OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



20 FEV. 2015